

Avis aux actionnaires de la SICAV Ixios Funds

Modification du Prospectus de la SICAV IXIOS Funds et de ses compartiments IXIOS GOLD, IXIOS SPECIAL SITUATIONS et IXIOS ENERGY METALS

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Président de la SICAV, Ixios Asset Management représentée par son Directeur Général, a décidé de procéder aux modifications suivantes du prospectus de la SICAV IXIOS Funds et aux suppléments relatifs à certains compartiments :

Dans les compartiments « Ixios Gold », « Ixios Special Situations » et « Ixios Energy Metals de la SICAV IXIOS Funds (Date d'effet 16/04/2026)

IXIOS Asset Management a décidé pour les Compartiment Ixios Gold, Ixios Special Situations et Ixios Energy Metals la mise en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing. Ce mécanisme est détaillé dans la partie 8 du prospectus : « Règles d'évaluation de l'actif ».

Le prospectus de la SICAV a ainsi modifié pour y indiquer :

- En ajoutant aux sections « modalité de souscription rachat de chacun des compartiments la mention :
« La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing. Ce mécanisme est détaillé dans la partie 8 du prospectus : « Règles d'évaluation de l'actif ».
- En ajoutant à section 8.1.3 à la section 8.1 sur les règles d'évaluation des actifs :

«

8.1.3. Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de chacun des compartiments de la SICAV. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment de la SICAV, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants). Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie

d'actions du compartiment. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment. Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 1% de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing. La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux porteurs d'actions du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement. Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

»

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés et du prospectus de votre Fonds. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Le document d'informations clés et le prospectus du Fonds sont tenus à votre disposition au siège social d'Ixios Asset Management ou sur son site internet : www.ixios-am.com

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

Ixios Asset Management
8, rue d'Aboukir
75002 Paris
Tél. : + 33 1 89 19 87 30
Mail : contact@ixios-am.com

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Ixios Asset Management, Président,
représenté par M Charles-Erwan de Fay